



**COMPTE-RENDU de la SEANCE**  
**du CONSEIL MUNICIPAL du 18 AVRIL 2013**

**Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 12 avril 2013 s'est réuni le 18 mars 2013 à 19 h 00 en séance ordinaire sous la présidence de Madame Annick Guichard, Maire.**

**Président :** Annick Guichard, Maire

**Secrétaire élu :** Lionel Chevallier

**Membres présents :** Annick Guichard – Michel Charmet – Erik Chapelle – Vincent Morel – Gérard Montaut – Lionel Chevallier – Françoise Fayolle – Robert Gauthier – Michel Chauffour - Thérèse Morot

**Membres excusés :** Virginie Tournon - Marie France Bret – Michèle Seemann (procuration A. Guichard)

**Membre absent** Frédéric Petitjean

Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2013 est adopté

**24 / 2013 – Demande de subvention auprès du Sénat**

Madame le Maire expose au Conseil municipal que le ministère de l'intérieur, par le biais de la réserve parlementaire, donne aux sénateurs la possibilité de soutenir financièrement certains projets d'équipement des communes de leur département. Ces subventions exceptionnelles sont accordées au titre du programme 122, action 01 de la mission « relations avec les collectivités territoriales ».

Madame le Maire propose de soumettre à Madame Christiane Demontes, sénatrice du Rhône, un dossier de demande de subvention pour le remplacement des menuiseries et vitrage de l'école.

Montant estimé de l'opération : 5 750.00 € HT

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité**

**SOLLICITE** une aide du Sénat dans le cadre du programme 122 action 01 de la mission « relation avec les collectivités locales » pour le remplacement des menuiseries et vitrage de l'école.

**25 / 2013 – Local commercial : remise gracieuse de dette**

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de demande de remise gracieuse de dette de la SARL Chaudier. A ce jour la dette de la Sarl Chaudier à l'encontre de la Commune s'élève à 3 481,00 €. Madame le maire explique l'état de gêne du débiteur mettant ce dernier dans l'impossibilité de se libérer de sa dette.

L'état de la dette de la Sarl Chaudier :

Loyer Octobre 2012	500.00 €
Loyer Novembre 2012	500.00 €
Loyer Décembre 2012	500.00 €
Taxe Foncière Bâtie 2012	481.00 €
Loyer Janvier 2013	500.00 €
Loyer Février 2013	500.00 €
Loyer Mars 2013	500.00 €
<b>TOTAL DETTE</b>	<b>3 481.00 €</b>

Madame le maire propose de libérer partiellement la Sarl Chaudier de sa dette pour un montant de 1 500.00 €, soit les loyers de janvier, février et mars 2013.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** de libérer partiellement la Sarl Chaudier de sa dette pour un montant de 1 500.00 € (loyers de janvier, Février et mars 2013).

**DIT** que les mandats relatifs à cette remise gracieuse seront inscrits au compte 6718 du budget général 2013.

**26 / 2013 – Bail commercial à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013**

Madame le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

La commune est propriétaire d'un local situé 647 route des Deux Vallées composé d'un rez-de-chaussée à usage commercial d'une superficie de 87 m<sup>2</sup> et d'un étage à usage d'habitation nécessaire à l'usage du commerce d'une superficie identique.

Madame le maire propose d'octroyer un bail commercial à la SARL Tomas Clamaron Pecron Montbobier pour exercer l'activité de commerce multiservices à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013.

Les principales dispositions du bail, qui recueillent l'accord du futur locataire, seraient les suivantes : durée de 9 ans, loyer mensuel de 500.00 € réajusté chaque année auquel s'ajoute un dépôt de garantie fixé à 1 000 €.

Madame le maire propose au conseil municipal de débiter le paiement des loyers à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013 ; les loyers de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre 2013 ne seraient donc pas dus.

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de donner à bail le local commercial sis 647 route des Deux Vallées à la SARL Tomas Clamaron Pecron Montbobier à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013

**DIT** que le paiement du loyer débutera à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013

**CHARGE** Mme le Maire de passer le contrat de bail correspondant et de procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la conclusion et à l'exécution de ce contrat.

**DIT** que la recette correspondante sera imputée sur le budget général au compte 752.

**27 / 2013 – Redevance assainissement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013**

Monsieur Vincent Morel, délégué titulaire du Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Basse et moyenne vallée du Gier (SIAMVG) rappelle au conseil municipal que le comité syndical du Siamvg du 18/02/2013 a approuvé à la majorité, la délégation du service public de l'assainissement collectif (transport et traitement) sur le territoire du Siamvg à la société SAUR pour une durée de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

Par délibération du comité syndical du 26/03/2013, le Siamvg a créé une redevance assainissement siamvg abonnés domestiques qui, comme pour le délégataire aurait pour assiette le volume d'eau potable consommés et **serait payée directement par les abonnés** des communes membres.

Aussi, il conviendrait de modifier le tarif de la redevance assainissement pour la part communale pour l'ensemble des abonnés à un réseau collectif

↳ Vu la délibération du conseil municipal n° 55/2012 du 11/10/2012

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,**

**FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013, le prix de la redevance assainissement pour l'ensemble des abonnés à un réseau collectif comme suit :

- Abonnement semestriel : 12 €
- Consommation : 0.244 €/m<sup>3</sup>

## **28 / 2013 – SIANC : modification des statuts**

↳ Vu la prise de compétence assainissement non collectif en date du 24/09/2012 par la communauté de communes du Pilat Rhodanien,

↳ Vu la délibération du Syndicat intercommunal d'assainissement non collectif du Pilat (SIANC) du 20/03/2013 relative à la modification de ses statuts,

Madame le maire propose de se prononcer sur la modification des statuts du SIANC.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la modification des statuts du SIANC telle que présentée relative à l'intégration de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.

## **29 / 2013 – Centre de Gestion du Rhône : convention de saisie des déclarations de créations/vacances d'emplois et des retours de nomination sur internet**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation pour la commune de déclarer les créations/vacances d'emplois et les retours de nomination auprès du centre de gestion du Rhône.

Ces formalités jusqu'à présent effectuées par voie postale sont désormais possibles par voie dématérialisée via internet.

Il conviendrait ainsi de signer une convention avec le centre de gestion du Rhône afin d'effectuer ces formalités par voie dématérialisée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**AUTORISE** Madame le Maire à signer une convention avec le centre de gestion du Rhône pour la saisie des déclarations de créations/vacances d'emplois et des retours de nomination sur internet.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Annick Guichard fait part de la mise en place par le centre de gestion du Rhône d'une convention de participation à la protection sociale complémentaire au titre de la santé et de la prévoyance pour les agents communaux.

Annick Guichard fait le point sur l'aménagement du local technique et du local à l'école : l'avis d'appel à concurrence pour les travaux sera diffusé courant semaine 17. Le dossier de consultation pourra être retiré en mairie ou téléchargeable sur <http://sudest-marchespublics.com>. Le délai de remise des offres est fixé au 13/05/2013 à 12 h 00.

Annick Guichard fait part d'un problème de rejet d'eaux pluviales du domaine public en domaine privé au Colombet.

Robert Gauthier signale, malgré l'information sur infotrèves, que des chiens divaguent toujours sur la commune ⇒ Annick Guichard se charge de contacter les propriétaires. Si nécessaire la SPA sera contactée (la commune conventionne avec la SPA pour que leur service récupère les animaux errants)

Michel Charmet fait un point sur les travaux effectués par les brigades vertes au hameau du Colombet et à la Barillière. Un devis pour enlever des dépôts de gravats au Colombet doit être demandé, l'agent communal ne pouvant le faire.

Vincent Morel fait un compte rendu de la dernière commission économique de la CCRC relative principalement au projet de création d'une Zone Artisanale sur l'axe de la Route départementale 502. Une étude du CAUE doit confirmer l'éventuel emplacement de la zone.

Erik Chapelle fait le point :

- sur la finalisation de l'appel d'offre relative à la construction de la salle du Fautre
- sur l'éventualité que la randonnée du terroir ne puisse avoir lieu cette année ; pour l'instant, en dehors de Saint Colombe qui a dû décliner, la salle n'étant pas libre, aucune commune de la CCRC ne s'est déclarée candidate pour prendre en charge l'organisation de la journée. Annick Guichard tient à préciser que Trèves, faute de salle assez grande sur son territoire, ne peut, pour l'instant, accueillir une telle manifestation.
- sur la commande relative à l'élagage des chemins communaux programmée (programmation mi mai).

La séance est levée à 21 h 30